

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ALEX****N° 2022\_59**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	17

**Séance du 5 décembre 2022**

Le lundi 5 décembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal de la Commune d'Alex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation  
29 novembre 2022

Date d'envoi en Préfecture  
8 décembre 2022

Date d'affichage  
12 décembre 2022

**Étaient présents :**

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS\*, Sylvie VACHON, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD

**Étaient excusé(s) :** Jocelyne CASTON (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Rodrigue ROUBY (procuration à Denis CORNILLON), Louis QUAIRE (procuration à Gérard CROZIER), Virginie PUGLIESE (procuration à Lionel ROUQUET), Emilie BESSON (procuration à Sylvie VACHON), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET (procuration à Laurent AUBRET), Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Secrétaire de séance : Fanny MOREL

*\*Ne participe pas au débat ni au vote*

**BIBLIOTHEQUE :****Subventions soumises à condition d'octroi**

Le Maire rappelle que depuis 2006, les associations bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation ne figurent plus expressément dans la liste annexée au budget prévisionnel voté en début d'année. Des crédits non affectés sont néanmoins prévus. L'attribution intervient au moyen d'une délibération individuelle spécifique dès lors que les justificatifs attestant la réalisation de ou des actions ont été fournis.

Il demande aux conseillers, compte tenu des justificatifs qui ont été remis par la Bibliothèque Alleixoise, d'autoriser le versement de la subvention inscrite au budget communal pour les 4 séances de « Contes » organisées au cours de l'année 2022 ainsi qu'il suit :

- Mercredi 20 Avril 2022 – « Contes d'animaux »
- Mercredi 26 Octobre 2022 - « Contes à faire peur »
- Mercredi 21 Décembre 2022 – « Contes de Noël et d'hiver »

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **De verser** la somme de **160 €** pour l'animation « Contes » à la Bibliothèque Alleixoise,
- **Etant précisé** que les crédits en question ont été prévus au sein du Budget prévisionnel 2022 au sein de l'article 6574,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

**M. Gérard Crozier**  
Maire d'Allex



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants u Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes:

- date de transmission ou contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme
- date de publication et/ou notification.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commence à courir à compter de l'une ou l'autre des échéances suivantes:

- date de notification de la réponse de l'autorité territoriale
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.